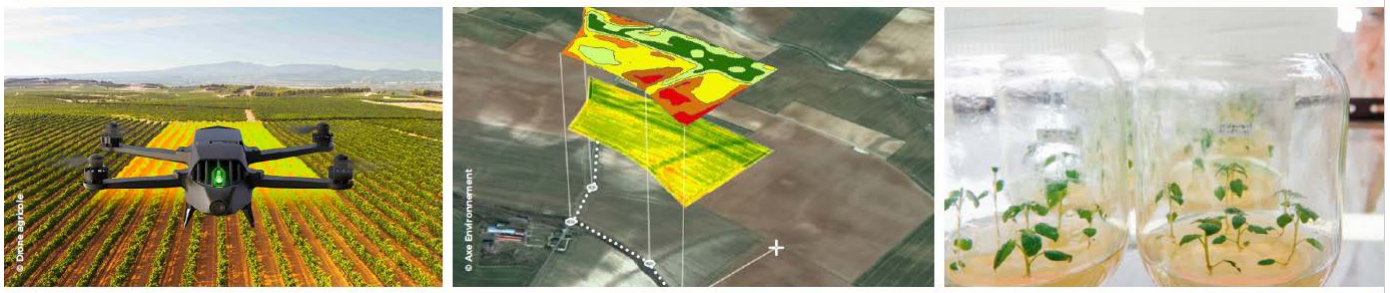




## PROGRAMME DE RECHERCHE 2018-2019

### 2<sup>e</sup> APPEL À PROJETS



### - GUIDE D'APPEL À PROJETS -

## CONSORTIUM DE RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC (CRPTQ)

Avec la collaboration de :

 PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
l'AGRICULTURE

Canada Québec 

## I. INTRODUCTION : POURQUOI LA CRÉATION DU CRPTQ ?

- Le Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec (CRPTQ) a officiellement pris son envol en octobre 2017, lors de l'adoption du nouveau nom de l'entité et de la désignation d'un nouveau conseil d'administration. La création du CRPTQ devient le nouveau levier permettant d'élargir le mandat du Centre de recherche Les Buissons. Il devient donc un accélérateur de l'innovation auprès de ses membres. Les partenaires stratégiques du CRPTQ constituent : Les Producteurs de pommes de terre du Québec (PPTQ), le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Financière agricole du Québec (FADQ).
- Les avantages d'un Consortium de recherche sont de :
  - Favoriser les partenariats entre l'industrie, les producteurs, le gouvernement et les équipes de recherche pour résoudre des problèmes particuliers;
  - Permettre aux producteurs et aux entreprises d'accéder aux résultats de recherche innovants, de s'adapter constamment et d'assurer le développement durable du secteur;
  - Faciliter la mise en commun de ressources et d'équipements spécialisés, nécessaires aux développements des connaissances;
  - Réduire les frais et partager les risques liés à des projets de recherche et de développement;
  - Avoir accès à des programmes financiers en soutien à l'innovation (effet de levier);
  - Créer une masse critique en recherche sur la pomme de terre;
  - Permettre aux membres de profiter de certains crédits d'impôt fédéraux et provinciaux (RS et DE);
  - Renforcer la capacité technologique d'un secteur en ce qui a trait à la concurrence internationale;
  - Générer un impact plus structurant auprès des intervenants privés et publics;
  - Éviter la duplication des travaux de recherche;
  - Offrir un environnement innovant ainsi qu'une veille technologique et économique.
- Le modèle d'affaires d'un consortium est reconnu et utilisé par plusieurs industries au Québec : Novalait -lait, COREM -minier, FP Innovation -forêt, CRIBIQ -bioprocédés industriels, etc.;

## II. PROGRAMME DE RECHERCHE PRÉ-COMPÉTITIVE ET COLLABORATIVE

- Le CRPTQ est un regroupement de recherche collaborative dans la filière de la pomme de terre du Québec. L'une des forces du CRPTQ constitue son programme de recherche ayant pour objectif d'appuyer les producteurs de pommes de terre dans la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique visant notamment à développer et expérimenter des pratiques agricoles rentables et respectueuses de l'environnement. Le tableau 1 présente les objectifs du programme de recherche.

Tableau 1. Mission, vision et objectifs du programme de recherche du CRPTQ

<b>MISSION</b>	<p>En collaboration avec le milieu, stimuler et faciliter la recherche, le développement et l'innovation dans la filière de la pomme de terre du Québec et ce en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutenant des initiatives de recherche en lutte intégrée,</li> <li>– Développant de nouvelles pratiques agroenvironnementales et des stratégies d'adaptation des variétés aux changements climatiques et aux exigences environnementales,</li> <li>– Diversifiant les marchés pour répondre aux attentes des consommateurs, ainsi qu'en</li> <li>– Améliorant la profitabilité des entreprises.</li> </ul>
<b>VISION</b>	Positionner le secteur de la pomme de terre comme un leader en pratiques agroenvironnementales d'ici 5 ans et qui réponde à la demande des consommateurs pour des produits à faible empreinte environnementale.
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser une meilleure cohésion au sein de la recherche, en intégrant une approche partenariale et multidisciplinaire permettant ainsi d'élargir les domaines de recherche;</li> <li>2. Générer de nouveaux savoir-faire, de nouvelles connaissances et technologies au bénéfice des partenaires participants;</li> <li>3. Accroître le positionnement concurrentiel des entreprises participantes;</li> <li>4. Créer et renforcer les partenariats entre les entreprises participantes aux projets;</li> <li>5. Partager les risques financiers des projets et apporter des retombées économiques directes pour les entreprises participantes;</li> <li>6. Créer une masse critique de chercheur dans le secteur;</li> <li>7. Renforcer l'adoption de technologies vertes par les entreprises;</li> <li>8. Transférer des technologies, connaissances et du savoir-faire vers l'ensemble des acteurs de la filière de la pomme de terre au Québec (producteurs, conseillers, transformateurs alimentaires, etc.). Ainsi pour les projets de recherche soutenus par le Consortium, il est visé :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'assurer la vulgarisation et le transfert des connaissances et des technologies ainsi que l'appropriation des avancées scientifiques auprès des acteurs du secteur;</li> <li>- Prévoir une analyse de la faisabilité technico-économique des solutions proposées, lorsque possible, afin d'appuyer les décisions des entreprises (marge bénéficiaire, retour sur l'investissement), notamment pour l'enjeu <i>Environnement, biosécurité et agriculture durable</i>.</li> </ul> </li> </ol>

- Ce programme de recherche bénéficie d'un financement récurrent de source privée et provenant des Producteurs de pommes de terre du Québec (PPTQ) avec l'appui de la Financière Agricole du Québec (FADQ). Ces contributions financières visent à générer un effet de levier important pour accroître les efforts de recherche dans la pomme de terre au fil des ans.
- Les projets doivent se réaliser en étroite collaboration avec les partenaires agricoles, de la transformation alimentaire et les centres de recherche participants. Cette recherche collaborative et non compétitive doit ainsi permettre de développer une synergie et une relation gagnant-gagnant entre les partenaires du projet et combiner des connaissances, du savoir-faire, des ressources, de la matière première, des moyens logistiques et des données technico-économiques afin de générer de nouveaux procédés, connaissances, technologies, produits ou services. La diffusion des résultats et les retombées doivent être collectives, c'est-à-dire mises à la disposition des acteurs du secteur.
- Les connaissances, technologies et les applications visées par les projets soumis doivent être en lien avec un ou plusieurs enjeux, orientations, objectifs et priorités de recherche ciblés par le programme de recherche du CRPTQ (Annexe A). Ces éléments seront révisés annuellement par le conseil de recherche.

### III. ADMISSIBILITÉ

---

- Le demandeur principal doit être basé au Québec et peut être : un chercheur universitaire, collégial, d'un centre de recherche provincial ou fédéral, ou d'un organisme à but non lucratif avec un mandat de recherche et de transfert technologique, ou un regroupement de producteurs. Les conseillers, producteurs, regroupements de producteurs et organismes à but lucratif peuvent être collaborateurs de projets.
- Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :
  - Les projets de recherche doivent être de niveau scientifique, incluant la recherche appliquée, le développement expérimental, l'adaptation technologique ou encore des études socio-économiques;
  - Le financement du CRPTQ intervient généralement à titre complémentaire à d'autre(s) programme(s) principal(aux) finançant des projets de recherche scientifique;
  - Le projet de recherche doit répondre aux priorités de recherche 2018-2019 ciblées par le CRPTQ (Annexe A);
  - Tous les chercheurs rattachés à une organisation de recherche au Québec sont admissibles;
  - Le projet doit obligatoirement impliquer une collaboration avec une entreprise basée au Québec;
  - Le chercheur principal ou la chercheuse principale ne peut présenter qu'une seule lettre d'intention dans le cadre du présent concours;
  - Les projets doivent être réalisés en équipe d'au moins deux chercheurs d'organismes différents basés au Canada et dont les expertises de chacun sont complémentaires au projet. Dans le cas contraire, le demandeur devra clairement en justifier la raison dans sa demande;
  - La durée maximale anticipée de la participation du CRPTQ à un projet est de 36 mois (3 ans) à compter du premier versement du CRPTQ.
- Pour l'ensemble du coût du projet seules les dépenses reliées directement au projet visé sont admissibles. Les dépenses admissibles par le CRPTQ comprennent :
  - Salaires et avantages sociaux, sauf ceux des chercheurs et du personnel régulier qui sont actuellement rémunérés par leur institution ou par un organisme subventionnaire gouvernemental;
  - Bourses des étudiants ou stagiaires postdoctoraux;
  - Salaire du chargé de projet;
  - Achat d'équipements et honoraires de sous-traitant (maximum 20 % du budget total du projet);
  - Coût de location d'espace, de terrains, bâtiments, machines ou équipements;
  - Coût d'achat de matériel, outillage, intrants ou services ;
  - Petit matériel (incluant les petits appareils de laboratoire), produits consommables et fournitures;
  - Frais de diffusion des connaissances vers les clientèles;
  - Frais d'administration imputés aux salaires de la main-d'œuvre supplémentaire (maximum 15 % du budget total du projet);
  - Frais de déplacement et de séjour, directement reliés au projet et en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur.

### IV. MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE ET CONVENTION

---

- L'aide financière du CRPTQ peut atteindre un maximum de 50 000 \$/an sur 3 ans et ne peut représenter plus de 30 % du budget total du projet. Les frais généraux ou d'administration ne doivent pas dépasser 15 % du montant total du projet. Exceptionnellement, les frais indirects à la recherche (FIR), représentant les frais d'administration des centres de recherche universitaires, ne doivent pas dépasser 27 % et doivent être inclus au montant total du projet. L'enveloppe disponible pour cet appel à projets est de 250 000 \$.
- Puisque ce programme vise à créer un effet de levier généré avec le support financier du CRPTQ, le demandeur devra faire la démonstration qu'il a obtenu ou qu'il obtiendra un financement complémentaire (70 %) pour atteindre la totalité du budget nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet. Toutes informations relatives au financement complémentaire peuvent être transférées avec la lettre d'intention.
- L'acceptation du CRPTQ est conditionnelle au programme de financement principal.
- Une convention de subvention sera signée entre le CRPTQ et l'organisation du demandeur principal. Cette entente spécifiera les principales règles d'utilisation de l'aide financière. Elle établira les modalités de versements de l'aide financière, les livrables (dépôts de rapports d'étape annuels et final), la protection de l'information confidentielle et les droits de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats découlant du projet.

- L'ensemble des résultats du projet devra être accessible pour diffusion.
- Le membership du CRPTQ débutera le 1<sup>er</sup> avril 2019. Le programme de recherche du CRPTQ est réservé aux membres en règle du Consortium. Ainsi, le demandeur et les partenaires du projet de recherche devront au préalable avoir acquitté les frais d'adhésion au CRPTQ (voir tableau 2), leur donnant le statut de membre en règle au moment de la signature de la convention.

*« Devenir membre du CRPTQ, c'est intégrer un réseau alliant savoir et vision et choisir de se positionner comme un acteur clé de la recherche et de l'innovation dans la filière de la pomme de terre du Québec. »*

Tableau 2. Tarifs d'adhésion au membership du CRPTQ

Catégories de membres	Frais à l'adhésion	Renouvellement
PME (entre 1 et 299 employés)	500 \$	150 \$
Grande entreprise (300 employés et plus)	1 500 \$	500 \$
Universités et grands centres de recherche	1 500 \$	500 \$
Autres centres de recherche, CCTT	750 \$	250 \$
Autres organismes de transfert à but non lucratif (Club-conseil, etc.)	100 \$	100 \$
Associé*	100 \$	100 \$

Les coûts sont en dollars canadiens, TPS et TVQ en sus.

\* La catégorie membre associé ne donne pas accès à notre programme de financement.

## V. PRIORITÉS DE RECHERCHE CIBLÉES POUR 2018-2019

- Pour cet appel à projets, une ou plusieurs priorités de recherche ciblées par le CRPTQ doit/doivent être visée/s par le projet soumis. En annexe A figure l'ensemble des enjeux et priorités de recherche pour l'exercice 2018-2019.
- De plus, 50 % des projets soutenus par le CRPTQ devront avoir pour objectif d'appuyer les producteurs de pommes de terre dans la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique visant spécifiquement à :
  - Développer et expérimenter des pratiques agricoles rentables et compatibles avec les enjeux liés à la gestion des ennemis de cultures, notamment à l'égard de la réduction de l'utilisation des pesticides, et
  - Travailler des projets en lutte intégrée, en agroenvironnement et en amélioration de la profitabilité des entreprises.

## VI. ÉVALUATION DES PROJETS

- Le processus d'analyse des lettres d'intention soumises au CRPTQ permettra d'évaluer la pertinence des projets. Il n'y aura donc pas d'évaluation scientifique effectuée par le CRPTQ par la suite puisque celle-ci sera réalisée par le/les programme/s de financement complémentaire/s. Ainsi, les projets de recherche seront évalués en fonction de critères de pertinence, de qualité et de retombées économiques ou technologiques pour le Québec. Les critères spécifiques sont détaillés à la section VII.
- Le conseil de recherche est composé de personnes indépendantes qui ne peuvent être demandeur dans le cadre du Consortium. Celles-ci ne proviennent donc pas d'organisations de recherche régionale, provinciale ou universitaire. Le tableau 3 illustre le profil des membres du conseil de recherche. Son rôle consiste à fournir des recommandations au conseil d'administration relativement aux priorités de recherche et aux projets à financer.
- Le conseil de recherche recommandera également des modifications, ajustements ou bonifications dans le processus décisionnel de financement des projets de recherche collaborative. Le conseil d'administration garde un pouvoir décisionnel final sur les recommandations du conseil de recherche.
- Les membres du conseil de recherche ont l'obligation de se conformer aux règles d'éthique du CRPTQ. La charte du conseil de recherche définit les engagements et responsabilités des membres et ce quant à l'application des principes d'éthique, d'intégrité, de neutralité et de confidentialité dans le processus d'évaluation et de sélection. Les membres ont signé une déclaration d'intégrité et doivent s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts avec les entreprises et les centres de recherche impliqués dans les projets qui leur sont soumis pour fins de recommandation de financement.
- Le conseil de recherche pourrait convoquer les demandeurs à venir présenter en personne leur projet.

Tableau 3. Composition du conseil de recherche du CRPTQ en 2018-2019

TYPE	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES
Producteurs (4)	Les PPTQ ayant un représentant pour chacune des catégories : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table</li> <li>• Croustille</li> <li>• Semence</li> <li>• Prépelage</li> </ul>
Agronomes, Conseillers (6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture et Agroalimentaire Canada – AAC</li> <li>• Agronome terrain d'un club d'encadrement technique</li> <li>• Agronome indépendant spécialiste de la pomme de terre</li> <li>• Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec - CRAAQ</li> <li>• Secteur de l'innovation et de la valorisation (à combler)</li> <li>• Yum Yum, secteur de la transformation</li> </ul>
Partenaires du programme de recherche et du CRPTQ (3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Financière Agricole du Québec -FADQ</li> <li>• Les Producteurs de pommes de terre du Québec -PPTQ</li> <li>• Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec - MAPAQ</li> </ul>

## VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- L'évaluation des projets de recherche tiendra compte des critères présentés au tableau 4.

Tableau 4. Critères d'évaluation des projets de recherche

<b>PARTIE A - ADÉQUATION AVEC LES PRIORITÉS DE RECHERCHE DU CRPTQ 2018-2019</b>		<b>TOTAL PARTIE A ___/ 20 points</b>
a) Concordance entre les objectifs du projet, les priorités de recherche du CRPTQ et spécifiquement l'agroenvironnement	___/ 10 points	
b) Ampleur et importance de la problématique et de la solution proposée pour la filière de la pomme de terre	___/ 10 points	
<b>PARTIE B - QUALITÉ SCIENTIFIQUE ET/OU TECHNIQUE, MÉTHODOLOGIE ET QUALITÉ DU MONTAGE DU PROJET</b>		<b>TOTAL PARTIE B ___/ 20 points</b>
a) Caractère novateur ou perspectives d'innovation par rapport à l'état actuel des connaissances	___/ 5 points	
b) Revue de littérature pertinente et méthodologie scientifique adaptée pour fournir des résultats concrets au secteur	___/ 5 points	
c) Niveau d'excellence ou d'expertise des équipes de recherche	___/ 5 points	
d) Structuration du projet et réalisme du calendrier	___/ 5 points	
<b>PARTIE C - COLLABORATION, MONTAGE FINANCIER ET EFFET DE LEVIER</b>		<b>TOTAL PARTIE C ___/ 25 points</b>
a) Pertinence des collaborations scientifiques et des maillages entre les acteurs de l'innovation au Québec et ailleurs	___/ 5 points	
b) Identification des principaux utilisateurs immédiats des résultats (groupe de producteurs, conseillers, transformateurs, etc.) et leurs implications dans le projet	___/ 10 points	
c) Justification du montage financier et des dépenses admissibles	___/ 5 points	
d) Effet de levier : présence d'autres partenaires financiers et complémentarité avec le soutien du CRPTQ	___/ 5 points	
<b>PARTIE D - IMPACT DU PROJET, NATURE ET IMPORTANCE DES RETOMBÉES POUR LA FILIÈRE DE LA POMME DE TERRE DU QUÉBEC</b>		<b>TOTAL PARTIE D ___/ 35 points</b>
a) Potentiel d'utilisation et/ou d'applicabilité des résultats du projet par les producteurs, conseillers ou industriels	___/ 10 points	
b) Biens livrables bien définis et concrètement utilisables à la fin du projet	___/ 5 points	
c) Plan de vulgarisation et de transfert des connaissances efficace	___/ 5 points	
d) Retombées importantes sur le secteur de la pomme de terre au niveau du développement durable (économie, social et environnemental)	___/ 15 points	
<b>GRAND TOTAL :</b>		<b>___/ 100 points</b>

## VIII. INFORMATIONS

---

- Veuillez transmettre le formulaire de lettre d'intention par courriel à [isabelle.marquis@crlb.qc.ca](mailto:isabelle.marquis@crlb.qc.ca) avec l'objet : « *Lettre d'intention 2e appel CRPTQ* ». La date limite pour déposer un projet est le **1er février 2019**. Les annonces des projets financés se feront avant la fin mars 2019.
  
- Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec :  
Madame Isabelle Marquis, agr. Coordonnatrice à la recherche et aux partenariats  
Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec CRPTQ  
[isabelle.marquis@crlb.qc.ca](mailto:isabelle.marquis@crlb.qc.ca)  
418 955-0306  
Édifice Delta 1, 9e étage  
2875 Boulevard Laurier,  
Québec (Québec) G1V 2M2

<b>Enjeu</b>	<b><i>Environnement, biosécurité et agriculture durable</i></b>
<b>Orientation</b>	<b>Amélioration des pratiques environnementales</b>
<b>Objectif 1</b>	S'assurer de la pérennité des ressources (eau, air, sol) et du respect des principes de l'agriculture durable;
<b>Objectif 2</b>	Augmenter la recherche sur les bonnes pratiques agroenvironnementales en tenant compte des trois composantes du développement durable : économie, social et environnement;
<b>Objectif 3</b>	Réduire la pollution, ses risques et la contamination des sols et de l'eau (eaux de surface et souterraines) par l'azote, le phosphore et les pesticides;
<b>Objectif 4</b>	Santé des travailleurs;
<b>Priorités de recherche</b>	<p><b>1.1 Régie de culture :</b></p> <p>1.1.1 Assurer l'interprétation et l'exploitation des données (Big data) des différents essais de fertilisation antérieurs afin de se doter d'outils pouvant aller au-delà des valeurs de référence en fertilisation;</p> <p>1.1.2 Optimiser l'utilisation de l'eau d'irrigation en termes de quantité et de qualité par une meilleure connaissance des besoins de la culture, des prélèvements d'eau, des techniques d'irrigation et la caractérisation des sols; Les projets complémentaires combinant l'irrigation et la fertilisation sont à favoriser; Développer les connaissances sur la fertigation et les équipements;</p> <p><b>1.2 Phytoprotection :</b></p> <p>Réduire et optimiser l'utilisation des pesticides en accélérant le développement des connaissances et la promotion des principes de gestion intégrée des ennemis des cultures :</p> <p>1.2.1 La surveillance et le contrôle des maladies du sol (dartrose, tache argentée, gale commune) et la compréhension des interactions entre le microbiome du sol et les pathogènes;</p> <p>1.2.2 La surveillance et la lutte aux insectes ravageurs (doryphores, etc.), notamment par la recherche d'alternatives aux néonicotinoïdes et la gestion de la résistance aux insecticides (application localisée);</p> <p>1.2.3 Développer et mettre à l'essai des alternatives efficaces à l'utilisation des pesticides (des stratégies incluant des biopesticides et pesticides à moindre risque) ;</p> <p><b>1.3. Milieux humides inexploités :</b></p> <p>1.3.1 Réaliser l'inventaire des milieux humides dans le secteur de la pomme de terre, mesurer l'impact de la nouvelle réglementation et fournir des solutions pour permettre la valorisation de ces milieux et le captage de l'eau d'irrigation;</p>

<b>Enjeu</b>	<b><i>Intégration de nouvelles pratiques innovantes contribuant principalement à réduire l'empreinte environnementale</i></b>
<b>Orientation</b>	<b>Appropriation de nouvelles connaissances et technologies innovantes</b>
<b>Objectif 1</b>	S'assurer que le secteur de la production de la pomme de terre demeure compétitif et concurrentiel au niveau provincial, national et international;
<b>Objectif 2</b>	Promouvoir le développement technologique et l'innovation au sein des procédés, entreprises, etc.;
<b>Priorités de recherche</b>	<p><b>2.1 Géomatique et agriculture de précision :</b></p> <p>2.1.1. Stimuler les recherches sur l'utilisation innovatrice de l'équipement et de la technologie de géopositionnement par satellite et de télédétection (incluant les drones) pour maximiser la productivité et la rentabilité (surveillance phytosanitaire, irrigation, fertilisation) et ce en incluant l'interprétation et l'analyse des données BIG DATA (logiciel spécifique à la pomme de terre, outils conviviaux pour l'utilisation, interrelations entre les logiciels ex. Canada GAP, etc.);</p> <p><b>2.2 Eaux de lavage :</b></p> <p>2.2.1. Assurer une bonne gestion des eaux de lavage et développer les systèmes de traitements et de recirculation de l'eau, accessibles économiquement et qui rencontrent les normes environnementales de prélèvement et de rejet ;</p> <p>2.2.2. Développer les systèmes de traitement des eaux de lavage des équipements de pesticides;</p> <p><b>2.3 Mécanisation et robotisation :</b></p> <p><b>2.3.1 Réaliser une veille et adapter des technologies qui permettront de diminuer les coûts de main d'œuvre et d'accroître la productivité des entreprises (champ et chaîne d'emballage);</b></p>

<b>Enjeu</b>	<b>Accès à des variétés adaptées aux besoins des consommateurs et des marchés ainsi qu'aux changements climatiques</b>
<b>Orientation</b>	<b>Adaptation de la production à la demande des marchés et à l'environnement changeant afin qu'elle demeure compétitive</b>
<b>Objectif 1</b>	Assurer aux producteurs une offre variétale adaptée aux changements climatiques et qui répond aux conditions régionales variables, aux marchés et aux diverses pratiques agronomiques;
<b>Objectif 2</b>	Répondre plus rapidement aux besoins spécifiques des producteurs selon leurs critères de sélection et leur catégorie;
<b>Priorités de recherche</b>	<p>3.1. Développer et appliquer des méthodes d'amélioration génétique, intégrant les outils biomoléculaires et des méthodes de génotypage et de phénotypage permettant de raccourcir le temps requis pour le développement variétal et, ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des cultivars résistants ou tolérants aux maladies, notamment sur mildiou, gale commune, dartrose et la tache argentée;</li> </ul> <p>3.2. Développer un protocole de sélection et d'essai de variétés spécifiques à la croustille (ex. : tests de goût et de cuisson, conditionnement post-récolte en entrepôt, etc.);</p> <p>3.3. Développer des variétés distinctives répondant aux goûts des consommateurs et aux besoins des transformateurs et spécifiques pour chaque catégorie (Table (frais), croustille, prépelage, semence);</p>

<b>Enjeu</b>	<b>Conservation post-récolte et la qualité de la pomme de terre</b>
<b>Orientation</b>	<b>Développer des pratiques de conservation de pommes de terre dans le respect des normes d'innocuité et de salubrité alimentaire</b>
<b>Objectif 1</b>	Assurer la conservation des pommes de terre selon les plus hauts standards de l'industrie et en faisant preuve d'innovation;
<b>Objectif 2</b>	Établir des liens d'affaires avec les transformateurs pour répondre à leurs marchés, enjeux et besoins spécifiques en matières premières;
<b>Priorités de recherche</b>	<p>4.1. Optimiser la conservation post-récolte en entrepôt ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher des alternatives à l'inhibiteur de germination (chlorprophame, CIPC)</li> </ul> <p>4.2. Améliorer le contrôle des maladies d'entreposage et des blessures de pression;</p> <p>4.3. Développer des nouveaux concepts d'emballage qui permettent un contrôle accru de la qualité de la pomme de terre et qui répondent aux besoins des consommateurs (ex.: éviter le verdissement, prolonger la durée de vie tablette, plastique biodégradable);</p>

<b>Enjeu</b>	<b>Consommation de pommes de terre per capita au Québec</b>
<b>Orientation</b>	<b>Développer et diversifier de nouveaux marchés et créneaux (applications de la pomme de terre à valeur ajoutée)</b>
<b>Objectif 1</b>	Explorer le potentiel de valorisation de la biomasse pour des usages alimentaires et non-alimentaires : produits déclassés, amidon, molécules actives, etc.;
<b>Objectif 2</b>	Stimuler la transformation alimentaire de la pomme de terre;
<b>Priorités de recherche</b>	<p>5.1. Étudier le potentiel de valorisation des produits déclassés pour des fins alimentaires et non-alimentaires afin d'accéder à de nouveaux marchés (ex.: bioindustrie) tout en valorisant la biomasse agricole et ainsi pérenniser certaines catégories de la production, plus sensibles à la baisse de consommation au Québec ;</p> <p>5.2. Favoriser les connaissances et l'adéquation de nouveaux produits avec les besoins, préférences et habitudes d'achats des consommateurs, la connaissance des marchés, l'impact du commerce électronique, etc.</p> <p>5.3. Valoriser les résultats de la recherche relativement à l'aspect santé de la pomme de terre;</p>